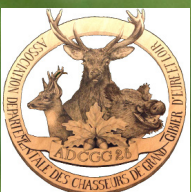


N° 85 - JUILLET 2023

Le Rapprocheur



Bulletin d'information de l'Association Départementale
des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir

Le Conseil d'Administration de l'ADCCG 28

Gérard Poupon

Président d'honneur

06.12.96.71.52

gerardpoupon2@wanadoo.fr

Vincent Vouzelaud

Vice Président

06.11.68.00.57

vincent.vouzelaud@vouzelaud.com

Noël Besnier

Trésorier

06.12.41.02.71

noelbesnier@laposte.net

Noël Vadé

Trésorier adjoint

06.26.57.44.33

noel.vade@orange.fr

Patrick Melot

Secrétaire

06.09.66.47.65

patrick.melot@wanadoo.fr

Jack Aladenise

Administrateur/Responsable Brevet Grand Gibier

06.78.98.69.93

alva-sps@wanadoo.fr

Florence Normand

Administrateur/Réalisation Rapprocheur

06.31.06.09.11

florence.normand@groupe-mma.fr

Daniel Cérèze

Administrateur

06.45.18.97.85

daniel.cereze@wanadoo.fr

Jean-Jacques Chapin

Administrateur

06.82.37.94.96

jjchapin@orange.fr

Didier Gandin

Administrateur

06.67.44.89.93

gandindidier@orange.fr

Dominique Rouzies

Administrateur

06.80.32.46.44

djb.rouzies@orange.fr

Bertrand Landais

Administrateur

06.87.15.31.44

landais.bertrand2@wanadoo.fr

Romain Goussu

Administrateur

06.31.32.36.27

romain.goussu@spiefondations.fr

publicité
EuroDor
L'objet, créateur d'émotion durable

Depuis 1978, Eurodor valorise votre
communication à travers l'**OBJET MÉDIA**

**NOS
CERTIFICATIONS**



EURODOR : des experts à votre écoute



Conseil



Service



Réactivité



Sourcing RSE



Boutique en ligne
à votre image



Logistique intégrée

*Notre objectif est
VOTRE satisfaction !*



*"Parce que la
réussite collective
passe par l'action
de chacun"*

Contactez-nous

25 av. Maurice Maunoury
28600 LUISANT

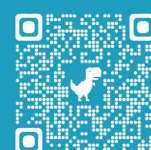
☎ +33 2 37 30 20 40

✉ contact@eurodor.fr

🌐 eurodor.fr



Retrouvez-nous sur
notre site internet



SOMMAIRE

EDITORIAL	3
EVENEMENT ANCGG	4-5
> Expo trophées cerfs Game Fair	
VIE DE L'ADCGG28	6-9
> Rapport moral et d'activité 2023	
> Elections des administrateurs	
> Comptes 2023	
ACTUALITE	10
> Le Brevet Grand Gibier 2023	
EVENEMENT ADCGG28	11
> Journée réglage des armes	
REGLEMENTATION	12-13
> Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023-2029	
NOS SPONSORS	14
LE QUIZZ DE JACKY HEE	15

Le Rapprocheur est une publication de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir

Siège social :
12 rue du Château - Chenonville
28360 La Bourdinière Saint Loup

Adresse administrative :
33, rue de la Porte d'Etampes
28700 SAINVILLE

Contact :
adcgg.28@orange.fr

Directeur de publication :
Vincent Vouzelaud

Conception/réalisation :
Florence Normand

Comité de rédaction :
Florence Normand, Vincent Vouzelaud,
Jean-François Bazille, Jacquy Hée et
Jack Aladenise.

Photo de couverture :
stephanlevoeye.com



EDITORIAL

TOUS ENSEMBLE

Nous le constatons tous : année après année, le nombre de chasseurs poursuit inexorablement sa baisse. C'est le résultat d'une pyramide des âges marquée par le faible renouvellement des jeunes générations et l'érosion naturelle et massive des plus anciennes. En plus de ce phénomène, d'autres causes viennent aggraver la disparition progressive de « l'homo chasseur » dans notre société.

La première raison est bien sûr la raréfaction du petit gibier qui a découragé nombre d'anciens, attachés à ce mode de chasse, à reprendre leur permis. Et les pressions, obligations et contraintes de plus en plus importantes imposées par les réglementations ont aussi conforté certains dans le choix de ne plus pratiquer.

Le second motif est financier avec l'inflation du prix des actions pour pratiquer notre passion. L'augmentation des baux de locations des territoires, du prix des bracelets (parfois même surtaxés), des cotisations pour payer les dégâts, ... Toutes les chasses subissent ces flambées qui ne permettent plus à certains de renouveler leurs adhésions, nos jeunes chasseurs étant les plus impactés.

Et que dire du climat délétère qui règne dans de nombreuses sociétés de chasse : règlement intérieur autoritaire et sanctions parfois appliquées sévèrement.

« Les chasseurs contre des chasseurs » Franchement nous n'avons pas besoin de tout ça ! Bon nombre de nos détracteurs se chargent déjà de noircir le tableau...

Enfin, n'oublions pas que nous allons devoir appliquer les engagements que notre Fédération Nationale a pris pour limiter les dégâts aux cultures. Les objectifs sont ambitieux et pour y arriver, des mesures parfois impopulaires devront être mises en place. Vous comprendrez à quel point il est important de s'entendre et nous devons plus que jamais montrer que l'union est notre force.

Soyons solidaires, soyons à la hauteur de nos engagements ! Car nous sommes avant tout les véritables gestionnaires de la faune.

Bonnes vacances à tous.

Jean François Bazille

EVENEMENT

L'EXPOSITION DE TROPHÉES EXCEPTIONNELS DE CERFS AU GAME FAIR 2023

L'ANCGG a organisé cette année, pour le public du Game Fair de Lamotte-Beuvron, une présentation des 50 plus beaux trophées de cerfs prélevés en France. L'ADCGG28 y a contribué en fournissant 6 trophées. Voici en image quelques uns de ces magnifiques trophées.



EVENEMENT



Les trophées euréliens parmi d'autres.
Leurs heureux propriétaires les reconnaîtront...



Photos :
Jean-François Bazille et Vincent Vouzelaud

Restaurant
Traiteur

Le Villageois

De la cuisine de restaurant au service traiteur...
Nous organisons vos soirées à thème !

Place Maurice Deschamps, Favières - Contact : 06 98 89 69 09 - levillageois2@hotmail.fr

Rapport moral et d'activité 2023

MM Les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je voudrais tout d'abord vous dire tout le plaisir que nous avons, mes amis et moi, à vous retrouver à l'occasion de cette Assemblée Générale. L'année qui s'est écoulée depuis notre dernière Assemblée a été marquée par un certain nombre d'événements sur lesquels je vais revenir.

On peut considérer qu'après cette période COVID, nos activités cynégétiques repartent maintenant de plus belle. Il est cependant évident que nous devons continuer à prendre le maximum de précautions dans notre vie de tous les jours et dans toutes nos actions.

Au niveau national, deux dossiers font assez régulièrement partie de nos discussions et inquiètent beaucoup d'entre nous :

- Le premier est **la loi sur les engrillagements** promulguée en début d'année. Elle vise à limiter la fermeture des espaces naturels mais aussi à protéger la propriété privée. Le propriétaire concerné par cette loi devra se mettre aux normes en veillant à ne pas porter atteinte, ni à l'état sanitaire de la faune sauvage, ni aux équilibres écologiques. Cette loi concerne les installations réalisées après février 1993. Les clôtures ne devront pas dépasser 1m20 de hauteur et laisser un passage libre de 30 cm au-dessus du sol. La mise en conformité devra se faire avant le 1er janvier 2027.
- Le deuxième, c'est **la signature du Président National des Fédérations de Chasseurs, avec le gouvernement et les différentes organisations agricoles, d'une convention sur les dégâts agricoles**. Les grands principes sont d'une part, le versement par l'état de 80 millions d'euros sur 4 ans au monde agricole pour l'indemnisation des dégâts et d'autre part, l'obligation faite aux chasseurs de baisser les surfaces agricoles détruites de 30%. Cela s'accompagne de la création d'une boîte à outils, mise à la disposition des autorités, permettant principalement d'augmenter les prélèvements de sangliers. On y retrouve entre autres : les tirs de nuit - le piégeage - l'utilisation de la chevrotine... Le chantier risque d'être compliqué compte tenu qu'il est prévu un abaissement des seuils d'indemnisation qui va augmenter automatiquement les surfaces détruites.
Je me pose quand même une question : où est le piège ?

Au niveau départemental, le dossier majeur de cette année est bien sûr la révision du schéma départemental de gestion cynégétique. Il vient d'être brillamment évoqué par Bruno LENFANT, Directeur de la Fédération de Chasseurs, que je remercie encore de son intervention.

La modification du bracelet C1, pour orienter notre gestion vers le vieillissement de la population de l'espèce cerf avec des prélèvements par classes d'âge et non par nombre de pointes, avait été partiellement refusée. Le seul élément retenu était la longueur de 60 cm en maintenant le nombre de pointes à 10 alors que nous souhaitons un passage à 8 pointes. Cette mesure était en contradiction avec le projet proposé et se trouve plutôt être un frein à notre objectif. C'est pour cette raison que j'ai fait cette année une autre proposition qui consiste à réduire légèrement les attributions de C2. Elles sont aujourd'hui calculées sur une base de 25% (un pour quatre) et il suffirait de les passer à 20% (soit un pour cinq).

Malheureusement cette proposition se trouve elle aussi mise à l'écart et non inscrite dans notre nouveau schéma. Il est important de se donner les moyens de faire vieillir un petit peu plus notre population de grands cervidés. Nous pourrions ainsi rencontrer davantage encore de vieux cerfs arrivés à maturité.

VIE DE L'ADCGG28

L'espérance de vie du cerf dépasse largement les dix ans. On a déjà prélevé des sujets de 12,13 voire 14 ans qui ne ravalent pas. La chasse doit donc permettre la présence d'animaux mûrs et ne pas maintenir notre population dans un état d'immaturité permanente.

Les prélèvements réalisés depuis plusieurs années confirment que nous sommes dans le vrai avec 80% de da-guets et jeunes cerfs et 20% de subadultes et d'adultes. Il est évident que le plan de chasse qualitatif n'empêche en rien l'accomplissement du plan quantitatif.

Nous avons la chance de pouvoir analyser, tous les ans, les résultats de nos prélèvements de cerfs grâce à l'ex-position des trophées le jour de la fête de la chasse. J'en profite encore pour remercier la Fédération des chas-seurs et son Président pour la confiance qu'ils nous accordent pour l'organisation de cette manifestation. Un grand merci aussi à notre technicien Grand Gibier, Frédéric SAMSON, pour son aide à travers son travail qui consiste, entre autre, à identifier et définir l'âge des cerfs par les coupes dentaires.



En ce qui concerne le quotidien de L'ADCGG28 :

- Il y a bien sûr **le Brevet Grand Gibier** auquel nous sommes très attachés. Cette année, 15 candidats ont passé l'épreuve et nous comptabilisons 14 médailles d'or, dont 1 médaille Vénérerie, et une médaille d'argent. Nous aurons tout à l'heure le plaisir de remettre leurs diplômes à nos lauréats. Il faudra les applaudir, ils le méritent au regard du travail accompli. Et je vous demanderai de bien les accueillir parce qu'ils font désormais partie de notre communauté et que je compte sur eux pour renforcer les rangs de notre association. Un grand merci à tous les intervenants pour les cours et bien sûr, à nos répétiteurs pour leur investissement : je pense bien évidemment à Jack Aladenise et Noël Besnier, sans oublier notre ami Jean-Claude Lebarrois qui assure l'intendance.

- Notre association s'est impliquée dans **l'exposition nationale exceptionnelle de trophées de cerfs** qui a eu lieu le week-end dernier à la fête **du Game Fair**, en partenariat avec le magazine « Connaissance de la Chasse ». Ce ne sont pas moins de 50 cerfs records en provenance de toutes les régions de France ont été présentés. J'espère que vous avez eu la possibilité de venir voir cette exposition, d'apprécier la beauté et la diversité des grands trophées de cerfs de notre pays. C'est avec une grande fierté que j'ai fait parvenir six cerfs de notre département, ce qui confirme ce que je disais toute à l'heure sur la gestion qualitative du cerf en Eure et Loir.

- Notre association participera et organisera **l'exposition de trophées** départementale qui aura lieu cette année dans le cadre de la Fête de la chasse de **Maillebois, le 20 Août** prochain. Je vous invite à en être le relais et à informer tous vos amis chasseurs.

Pour l'installation des trophées, les bonnes volontés peuvent se rapprocher de notre administrateur, Noël Besnier, responsable du montage de cette exposition.

- Il y aura le **26 Août**, notre **journée « vérification » du réglage des armes sur le stand Vouze-laud à Brou**. Ceux qui le souhaitent pourront aussi s'entraîner au sanglier courant et tirer au Ball-Trap sur une installation réservée. Sans oublier notre challenge « le trophée des médaillés ». Alors, inscrivez-vous rapidement auprès de Vincent et venez nombreux.

- Nous participerons aussi, comme l'an passé, à la **journée Sécurité samedi 9 Septembre**, en collaboration avec la Fédération des chasseurs et les conducteurs de l'UNUCR. Des ateliers seront mis en place sur différents thèmes tels que : la réaction des animaux au coup de feu - la reconnaissance et le balisage des indices de blessures - une démonstration de tir sur sanglier. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la Fédération.

Pour finir, un mot sur le SIA : lancé en février 2022, il était prévu que les chasseurs ouvrent leurs comptes avant la mi-juillet 2022. La mise en place du site a pris beaucoup de retard, la date limite pour ouvrir les comptes a été repoussée à fin 2023.

Les gros nuages qui obscurcissent notre avenir sont nombreux et il est important que nous prenions à bras le corps le problème des dégâts. Et, avec une lourde taxe à l'hectare par endroit et des bracelets grands cervidés très chers (et parfois surtaxés), il est évident que la pratique de la chasse pour les jeunes chasseurs, entre autres, devient impossible avec de tels budgets à prévoir.

Vous voyez à quel point il est important de s'entendre, c'est une obligation pour tous les acteurs du monde de la chasse. Nous devons plus que jamais montrer notre force et notre union. Mobilisons-nous et faisons adhérer un maximum de chasseurs. Nous sommes les véritables gestionnaires de la faune, soyons à la hauteur de nos responsabilités. Je compte sur vous, merci de votre écoute.

Jean-François Bazille



Les lauréats du Brevet Grand Gibier 2023 ont reçu leurs diplômes lors de l'AG du 22 juin

L'élection des administrateurs

Six postes d'administrateurs étaient soumis au vote cette année, vote qui s'est déroulé lors de l'AG du 22 juin dernier :

- 4 administrateurs sortants ont été réélus : Jack Aladenise, Jean-François Bazille, Didier Gandin et Noël Vadé.

- 2 nouveaux postes à pourvoir ont été attribués à Romain Goussu (bénévole actif et membre de l'UNUCR) et Bertrand Landais (bénévole actif qui prendra en charge l'organisation du Brevet Grand Gibier pour les années à venir).

Les comptes annuels

COMPTE D'EXPLOITATION

	2021		2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Cotisations + abonnements	3 600,00 €	6 660,00 €	3 610,00 €	6 246,00 €
Brevet Grand Gibier	725,25 €		1 714,29 €	525,00 €
Ventes boutique				
Annonces		4 000,00 €		4 500,00 €
Fournitures + affranchissements	609,68 €		497,78 €	
Rapprocheur	1 212,00 €		2 551,88 €	
Cotisations versées				
Assemblée Générale	533,16 €		910,77 €	
Expo de trophée + Fête de Diane	305,71 €		855,13 €	
Divers	160,00 €		1 020,00 €	
Intérêts livret		176,72 €		0,40 €
Assurances	496,00 €		505,00 €	
Achat matériel	105,65 €			
Journée Tir	849,77 €	160,00 €	916,00 €	2 184,00 €
Achat Crédit Agricole (Cartes Bleue + service			77,78 €	
Dommages et Intérêts		200,00 €		
Résultat	8 597,22 €	11 196,72 €	12 658,63 €	13 455,40 €
Excédent d'Exploitation		2 599,50 €		796,77 €

COMPTE DE TRESORERIE

2021		2022	
Solde au 01/01/2021		Solde au 01/01/2022	
CREDIT AGRICOLE	4 362,43 €	CREDIT AGRICOLE	6 935,61 €
COMPTE LIVRET	4 317,71 €	COMPTE LIVRET	4 467,16 €
CAISSE	1 023,90 €	CAISSE	900,77 €
TOTAL	9 704,04 €	TOTAL	12 303,54 €
Excédent Exploitation	2 599,50 €	Excédent Exploitation	796,67 €
Solde au 31/12/2021		Solde au 31/12/2022	
CREDIT AGRICOLE	6 935,61 €	CREDIT AGRICOLE	4 794,37 €
COMPTE LIVRET	4 467,16 €	COMPTE LIVRET	7 467,16 €
CAISSE	900,77 €	CAISSE	838,68 €
TOTAL	12 303,54 €	TOTAL	13 100,21 €



Tonte - Elagage - Création de massif - Taille de haie
Petite maçonnerie - Plantation - Engazonnement...

02 37 65 22 12 - 06 18 36 91 13

h.l.creation@orange.fr

4, rue du Moulin - 28170 CHÊNE-CHENU

BREVET GRAND GIBIER 2023

une belle moisson de médailles

Les seize candidats, inscrits lors de la soirée de présentation du 24 mars dernier, étaient présents samedi 10 juin pour passer les épreuves de validation du Brevet Grand Gibier.

Bravo pour leur assiduité pendant les 2 mois ½ de cours et répétitions organisés chaque jeudi soir.

La journée était organisée à Brou, sur le domaine du « Petit Vivier » Vouzelaud, avec la mise à disposition du stand de tir du sanglier courant et de la salle de réunion du Club House.

Les épreuves de tir se sont déroulées sur la matinée. A l'issue, 15 candidats ont validé leurs tests.

Et, dans le même temps, Jean-François Bazille a fait passer l'examen au candidat aussi inscrit pour le BGG « Vénérerie ».

Le test écrit de validation des connaissances a eu lieu en début d'après-midi.

Les résultats sont :

- **13 médailles « Or »** pour Guy CHARBONNEL, Philippe COURANT, Fabien PASQUIER, Antonio RODRIGO, Fabien DHUIT, Emilie FOUILLET, Rémi THEVENET, Grégory OTT, Pascal FOUILLET, Jean-Bernard SAVOURE, Alain BERTEAUX, Alain DORKELD et Dimitri PEREIRA.

- **1 médaille « Argent »** pour Gaëtan PAILLUSSON qui obtiendra la médaille « Or » le lendemain dans les Yvelines.

- **1 médaille « Or » Vénérerie** pour Rémi THEVENET

Nous félicitons les nouveaux diplômés et encourageons les candidats qui n'ont pas validé les tests à se représenter l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, vous êtes tous désormais les nouveaux ambassadeurs de notre formation auprès de vos amis et groupes de chasse.

Cette session a permis de retrouver notre nombre habituel de candidats au BGG, avant les années Covid. Et nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour les années à venir.

Jack Aladenise



Journée de réglage des armes samedi 26 août 2023

Notre désormais traditionnelle journée de réglage des armes se déroulera le samedi 26 août 2023 sur le terrain de tir Vouzelaud, avec le stand tir à balle réservé et un parcours aménagé pour le tir aux plateaux. Elle sera encadrée par des bénévoles de l'ADCGG28.

Le programme de la journée est le suivant :

Le matin de 8h30 à 12h30 : Contrôle au tir des armes avec 3 postes de réglage à 50m et 100m. Entraînement libre sur les sangliers courants à 25m et 50m. Entraînement libre au Ball-Trap sur la partie du terrain réservée à l'ADCGG28.

Le midi de 12h30 à 14h00 : Apéritif et déjeuner sous la tente.

L'après-midi de 14h00 à 17h30 : Organisation du Trophée des Médaillés (ouvert à tous) dans sa configuration habituelle avec cible fixe 100m et sanglier courant 50m. Entraînement libre au Ball-Trap. Poursuite des réglages si nécessaire et entraînement au sanglier 25m.

A partir de 17h30 : Remise du Trophée et pot de l'amitié.

La participation financière des membres de l'ADCGG28 pour cette journée est de 40€ par personne. Elle comprend la location et l'utilisation du stand et du parcours de Ball-Trap, l'inscription pour la participation au challenge, ainsi que le repas du midi. Pour le Ball-Trap, il faut prévoir 8€ pour la fourniture de 10 cartouches et plateaux (cartouches à acheter sur place).

Le repas pour une personne qui ne participe pas aux tirs est de 20€.

Important : Vous avez la possibilité d'inviter une personne non adhérente à l'association et lui faire bénéficier de cette journée exceptionnelle. La participation de 40€ sera augmentée du montant de la cotisation à l'association, soit 25€.

Pour des questions d'organisation, nous vous demandons de réserver votre participation afin que nous puissions prévoir les repas. Merci de nous adresser un mail à adcgg.28@orange.fr en nous indiquant le nombre de personnes participants, ainsi que de repas.

Nous espérons vous voir nombreux à cette journée conviviale qui vous permettra de ressortir vos armes, d'en affiner le réglage et de vous entraîner dans des conditions exceptionnelles, avant que la saison ne recommence.

Vincent Vouzelaud



Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2023 - 2029

Bruno LENFANT, directeur de la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir, a présenté, lors de l'AG de notre association le 22 juin dernier, le projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui s'appliquera de 2023 à 2029.

Voyons ensemble les nouveautés portées par ce texte qui constitue la ligne directrice dans nos pratiques de chasse dans notre département :

1. La sécurité

L'enjeu de sécurité reste la première préoccupation et les moyens pour en assurer la réussite sont désormais renforcés, en conformité avec les dispositions réglementaires actuelles :

- **Le port d'un élément fluorescent** (casquette, brassard, gilet, ...) pour tous participants (chasseurs, rabatteurs et accompagnateurs) **lors de chasses à tir du petit gibier devient obligatoire**, à l'exception de la chasse à l'affut (migrateurs et gibiers de passage) et des levées d'étang.



- **La pratique de la « rattente » est fortement déconseillée** en raison des risques qu'elle induit. Aussi, le tireur dans cette position devra respecter les règles suivantes :
 - o Se trouver à 300 m au moins de la limite du territoire voisin ;
 - o Tirer le gibier uniquement s'il se trouve à plus de 300 m de cette limite ;
 - o Tirer le gibier à moins de 30 m de son poste et en dehors de la direction de l'action de chasse collective en cours ;
 - o Ne pas tirer un animal se dirigeant vers l'enceinte chassée ;
 - o Porter obligatoirement et de façon apparente un vêtement de couleur fluorescente ;
 - o Matérialiser ses angles de tir et respecter l'angle de tir de 30°.

2. La gestion de la grande faune et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

La nouveauté vient ici de :

- L'arrêt de la mise à disposition par notre Fédération du matériel de protection des cultures agricoles, avec la mise en place de mesures d'accompagnement.
- L'identification de zones « sensibles » où la présence de grands animaux pose un problème de dégâts et de gestion.
- La mise en place de mesures complémentaires pour accroître le taux de réalisation du plan de chasse :

- o Ouverture de la chasse au grand gibier et au renard le 3^e dimanche de septembre ;
- o Minima de réalisation en cours de saison, sur certaines catégories d'animaux pour certains territoires ;
- o Possible réattribution de biches et faons en cours de saison ;
- o Sur le mois de février, la Fédération des Chasseurs aura la possibilité d'autoriser le marquage d'une biche avec un bracelet de faon et inversement, ainsi que le marquage d'un chevreuil adulte avec un bracelet de chevrillard;
- o Possibilité de mutualiser les plans de chasse entre territoires voisins et contigus, sur une même unité de gestion.

Concernant la gestion des espèces de la grande faune, aucune modification dans le mode de gestion actuel (il n'y aura pas de bracelet indéterminé pour le plan de chasse cerf et chevreuil pour les petits attributaires).

3. La gestion du petit gibier

Les efforts sont portés sur la gestion du faisan

avec pour objectif d'installer progressivement des populations naturelles sur l'ensemble du département.

Aussi, le nouveau schéma prévoit une gestion de tous les prélèvements de poules faisanes avec :

- La déclaration obligatoire à la Fédération des lâchers de tir afin d'attribuer 25% de bracelets de poules par rapport au nombre total d'oiseaux lâchés.
- Pour ceux qui gèrent le faisan à l'état naturel mais qui n'appartiennent pas à une unité de gestion existante, les détenteurs de droit de chasse devront qualifier leurs besoins en attribution de poules faisanes.



Les deux derniers enjeux portés par le Schéma Départemental (la lutte contre la prédation et la déprédation / la communication, la formation et l'information auprès des chasseurs et du grand public et l'éducation à la nature) sont inchangés mais gardent leur importance pour l'avenir de la chasse en Eure-et-Loir.

Devant les contraintes budgétaires (financement des dégâts), structurelles (baisse du nombre de chasseurs et départs en retraite à venir), bureautiques (changement du logiciel métier) et réglementaires (répondre à l'éco-contribution et réglementation sur l'utilisation du plomb), la Fédération d'Eure et Loir va mettre en place une réorganisation territoriale des unités de gestion qui sera effective pour la campagne 2025-2026. En plus du redécoupage des limites de chaque unité de gestion, sont définies de nouvelles missions dans un mode fonctionnement renouvelé, avec la création d'un Comité de gestion pour chaque entité.

La finalité de ces changements est d'accompagner au mieux la mise en place des enjeux portés par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dont les mesures de sécurité et les mesures reconduites sont applicables immédiatement. Les nouvelles mesures rentreront progressivement en application à partir de la saison 2024-2025.

Florence Normand

NOS SPONSORS



Cyril AVERT ou la passion de la boulangerie-pâtisserie de tradition



Installé sur Chartres depuis 2005, Cyril Avert est un artisan qui a su s'adapter aux demandes de sa clientèle en diversifiant ses prestations : une boulangerie-pâtisserie-chocolatier-glacier à Luisant, un Drive-boutique à Chartres, un concept « 360° Boulangerie-restaurant-drive-bar-lounge » sur la rocade de Chartres, un restaurant près du centre aquatique l'Odyssée...



La boulangerie-pâtisserie-chocolatier-glacier de Luisant



Quel que soit l'établissement, la préoccupation première reste la qualité des ingrédients et des savoir-faire pour toujours servir des produits dans l'esprit de l'artisanat de tradition. Pour cela, Cyril privilégie les filières d'approvisionnement locales avec des blés de Beauce transformés par les Moulins Viron du Coudray, des jus de pommes produits à Bailleau-le-Pin, des œufs issus de poules élevées en plein air à Bonneval,... Quand à la fabrication, elle est 100% maison avec du pain façonné et cuit dans chaque boulangerie, des pâtisseries, des chocolats et des glaces élaborés et réalisés dans ses ateliers.

Son entreprise se compose aujourd'hui de 8 établissements où une centaine de collaborateurs oeuvrent tous les jours pour satisfaire une clientèle fidèle et toujours plus nombreuse. Talentueux et passionnés par leur métier, ses collaborateurs forment une équipe soudée et engagée dont le travail a été primé cette année avec la baguette élue meilleure d'Eure-et-Loir et de Région Centre Val-de-Loire. La formation est aussi très importante pour Cyril qui a vingt apprentis du CAP au BP Pro dans son entreprise, lesquels obtiennent régulièrement des récompenses à l'image de son fils Alexandre, meilleur apprenti d'Eure-et-Loir en boulangerie en septembre 2022. L'histoire ne fait que commencer...



Le Drive-boulangerie de Mainvilliers ouvert en avril dernier

Florence Normand

LE QUIZZ DE JACQUY HEE



- 1 Le domaine vital d'une laie est de :
A 300 à 500 ha
B 500 à 2 000 ha
C 1 500 à 10 000 ha
- 2 Comment s'appellent les testicules du sanglier ?
A Les daintiers
B Les suites
C Les coucougnettes
- 3 Chez le cerf, la brosse est :
A Sa queue
B La glande située sur la patte postérieure
C L'ensemble des longs poils du cou
- 4 Les bois du cerf sont d'origine :
A Osseuse
B Cutanée
C Fibreuse
- 5 Un brocard à «fleurs de lys» est dit brocard «mitré» :
A C'est vrai
B C'est faux
- 6 Quelle est la période de rut du chevreuil ?
A du 15 juin au 15 juillet
B du 15 juillet au 15 août
C du 15 août au 15 septembre
- 7 La peste porcine est transmissible à l'homme ?
A C'est faux
B C'est vrai
- 8 Le poids moyen du mouflon est :
A 30 à 50 kg
B 50 à 70 kg
C 70 à 90 kg
- 9 Le peuplement forestier en laissant repousser les rejets sur les souches est :
A Un taillis
B Un gaulis
C Un semis
D Un perchis
- 10 Pour une balle d'arme à canons rayés, que signifie «grains» ?
A La longueur de la douille
B La charge de la poudre
C Le poids de la balle

REPONSES : 1B - 2B - 3B - 4A - 5B - 6B - 7A - 8A - 9A - 10C



CD
ASSUR
CONSEIL

Rendez-vous
EN AGENCE
pour découvrir nos tarifs
habitation, auto, mutuelle...

VOS AGENCES



- CHARTRES
- DREUX
- ÉPERNON
- ILLIERS-COMBRAY
- MAINTENON
- NOGENT-LE-ROI

N°Orias : 07 010 618 - www.orias.fr

 **02 37 36 4000** /  **cd@mma.fr**

UN CHASSEUR BIEN ASSURÉ PART SEREIN



T
H
E
N
E
W



BMW DREUX - ESPACE BERTEAUX
7 BOULEVARD DE L'EUROPE
C.CIAL PLEIN SUD
28500 VERNOUILLET
02 37 38 94 20

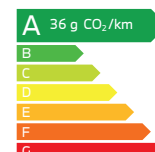
BMW CHARTRES - SAS THIREAU
14 RUE GILLES DE ROBERVAL
ZONE ARCHEVILLIERS
28630 NOGENT-LE-PHAYE
02 37 880 880



DÉCOUVRIR



Consommation combinée pondérée de la BMW XM Hybride Rechargeable : 1,5 à 1,6 l/100 km. Émissions de CO₂ valeur combinée pondérée : 33 à 36 g/km. Consommation d'énergie électrique : 29 à 30,1 kWh/100 km. Autonomie en mode électrique : 82 à 88 km. Autonomie en mode électrique en ville : 92 à 100 km. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € 722 000 965 RCS Versailles 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-Le Bretonneux.



Pensez à covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer